

## 4 FICHES PRATIQUES

- 2 L'intérêt d'une gouvernance partagée
- 3 Comment s'organise une gouvernance de politique publique ou de projet de transition agroécologique et alimentaire ?
- 4 Gouvernance alimentaire territoriale : les leviers des collectivités

## QU'EST-CE QUE LA DÉMOCRATIE ET LA GOUVERNANCE ALIMENTAIRES ? QUID DE LA COOPÉRATION ?



### DÉMOCRATIE ALIMENTAIRE

Le concept de "démocratie alimentaire" représente la **revendication des citoyens à reprendre le pouvoir sur la façon d'accéder à l'alimentation**, dans la reconnexion entre celle-ci et l'agriculture. La démocratie alimentaire émerge comme un terreau particulièrement propice à la construction d'une nouvelle citoyenneté, dans laquelle les citoyens retrouvent les moyens d'orienter l'évolution de leur système alimentaire à travers leurs décisions et pas uniquement leurs actes d'achat (Ndiaye, Paturel, 2019).

Plus largement, le concept de démocratie alimentaire concerne la **capacité de chacun et chacune** (y compris les personnes précaires ou marginalisées et tous les acteurs de la chaîne alimentaire) **à choisir les systèmes alimentaires auxquels ils participent et d'agir pour les transformer**.



### LA GOUVERNANCE ALIMENTAIRE

La gouvernance alimentaire est un **processus évolutif de coordination, ancré sur un territoire et centré sur l'enjeu alimentaire entendu de façon multidimensionnelle entre une diversité d'acteurs** (publics et privés, de niveaux d'intervention différents) aux ressources asymétriques (Dau, 2014).

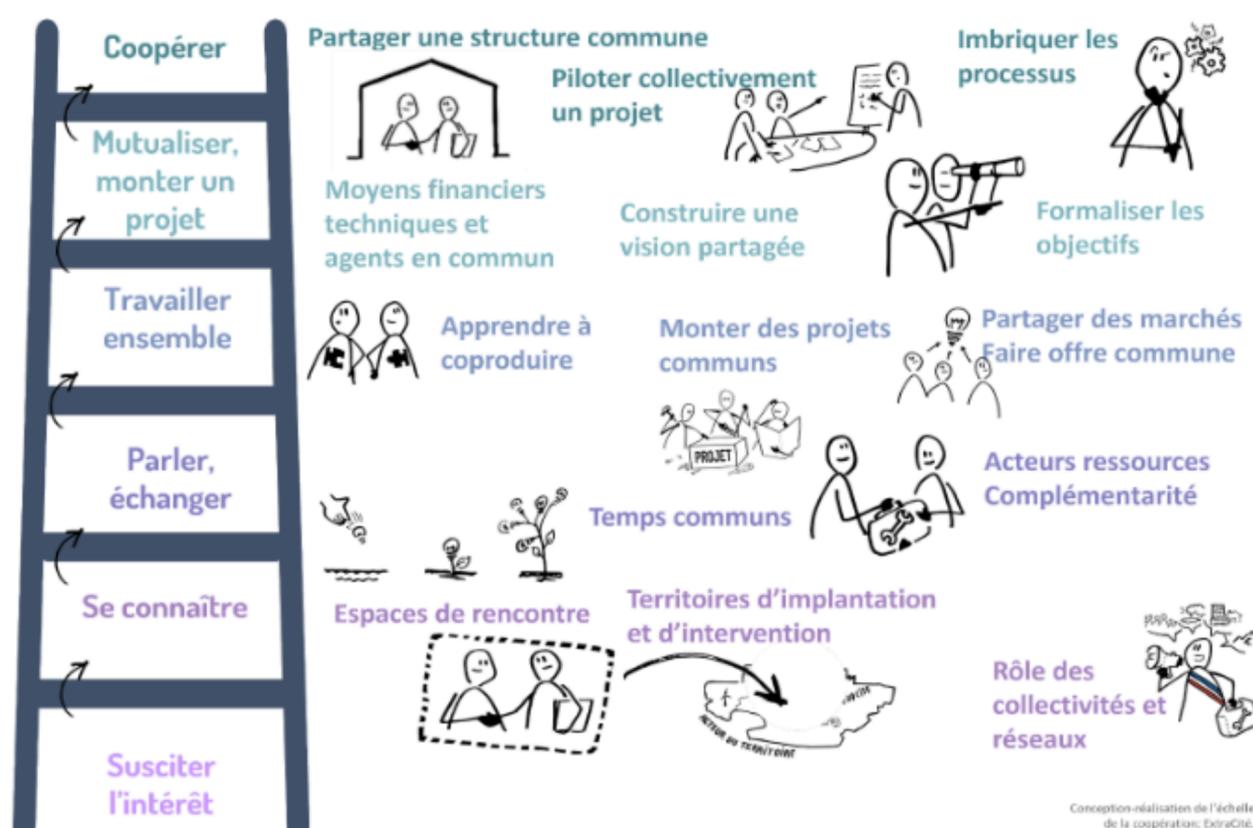
*"Pour une réelle gouvernance alimentaire, c'est à dire qui permet à chaque intervenant du système de prendre sa place, il est incontournable de proposer un processus qui permette le partage d'une vision et la co-construction d'une politique alimentaire."*

Jean-François Caron, Ex Maire de Loos-en-Gohelle, Directeur de la Fabrique des transitions.



### LA COOPÉRATION

La gouvernance territoriale alimentaire au service d'un projet de transition doit permettre aux acteurs du système alimentaire de coopérer. S'il existe de nombreux concepts derrière cette notion, nous proposons ci-dessous une approche pragmatique des barreaux à gravir pour atteindre ce stade tant convoité de coopération.



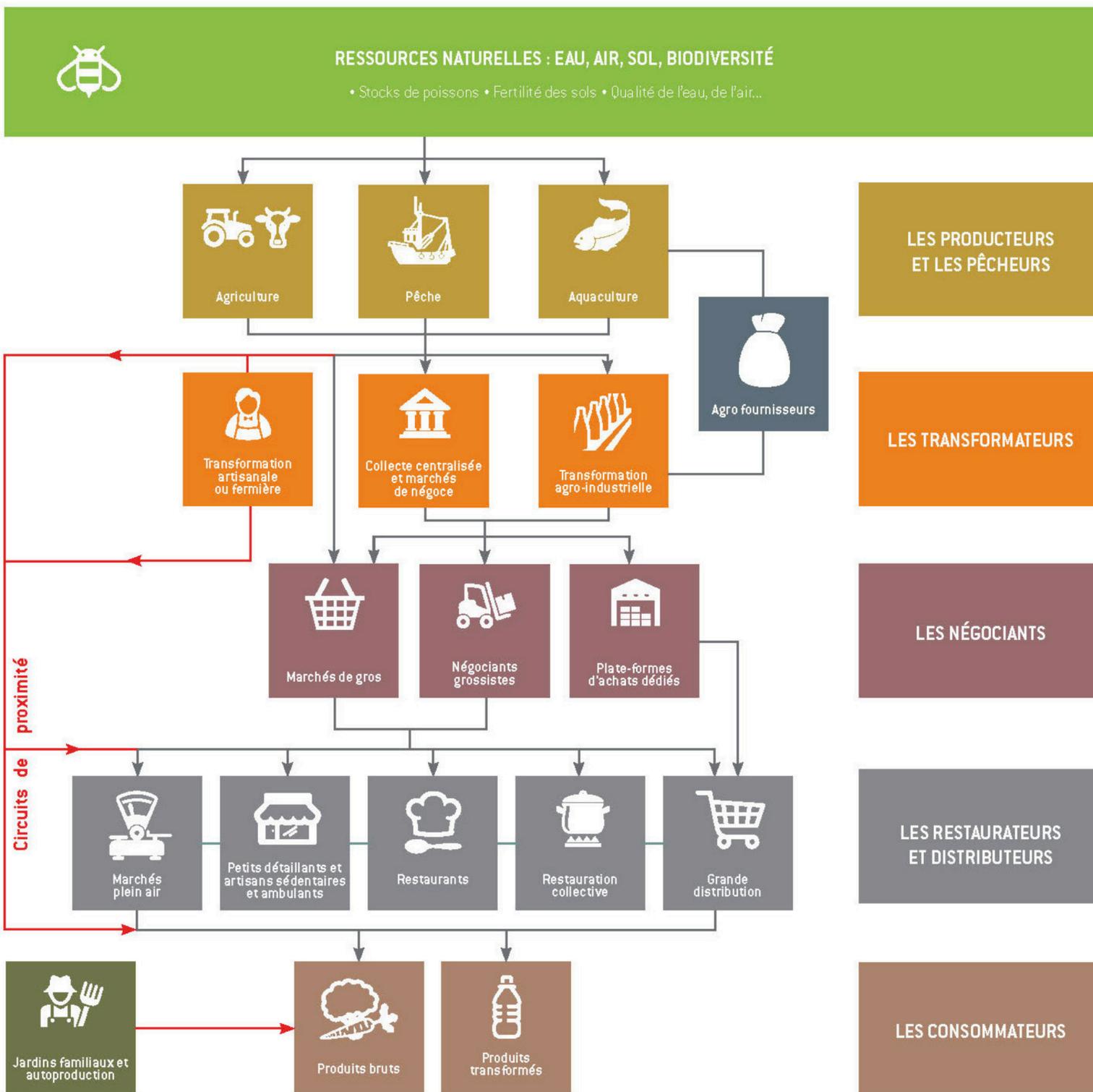


## IDÉE REÇUE : "LA GOUVERNANCE C'EST LE CONSENSUS À TOUT PRIX !"

Coopération et gouvernance partagée ne veulent pas automatiquement dire recherche du consensus à tout prix. Il ne faut surtout pas chercher à éviter les désaccords. Bien au contraire, il est très important de les identifier, de les prendre en compte et de les traiter, par exemple en organisant des débats contradictoires permettant l'expression de toutes les voix. Pour cela, il faut procéder avec méthode, fixer des règles claires et acceptées par tous en amont du débat, et désigner un animateur-modérateur aguerri afin de garantir la dimension constructive de l'exercice.

## QUI SONT LES ACTEURS EN PRÉSENCE ?

### LES ACTEURS DU SYSTÈME ALIMENTAIRE



### Ils influencent le système :



Le schéma du système alimentaire met en évidence les différents intervenants et leurs interactions. Cette infographie a été co-construite avec les parties prenantes de ce système dans le cadre de la stratégie de gouvernance alimentaire de la Région Nord-Pas de Calais. A l'époque, les constats de ce collectif étaient unanimes : "Ce système économique est cloisonné avec des tensions liées à la course aux prix bas. Tous sont figés dans leur rôle et dans l'incapacité d'innover seuls."

L'une des solutions communément admises pour une transition alimentaire repose sur la nécessité d'une coopération entre professionnels de la filière.

**Les acteurs traditionnels de la sphère agricole et du système alimentaire ne doivent être mobilisés seuls.**

Des passerelles sont à créer avec notamment : les acteurs de la recherche, l'urbanisme et l'aménagement du territoire, la santé et de la nutrition, les sports et loisirs, l'accompagnement social, etc. Le point de vigilance a été soulevé de ne pas déconnecter alimentation et agriculture dans le traitement des politiques publiques.

**Le territoire a un rôle clé en tant que coordinateur de ces parties prenantes et garant des projets d'intérêt général.**



- 1 Comprendre les concepts clés et identifier les acteurs
- 3 Comment s'organise une gouvernance de politique publique ou de projet de transition agroécologique et alimentaire ?
- 4 Gouvernance alimentaire territoriale : les leviers des collectivités

## LA GOUVERNANCE ALIMENTAIRE TERRITORIALE : À QUOI ÇA SERT ?

### PRENDRE PART À LA CONSTRUCTION DE LA POLITIQUE PUBLIQUE

La politique publique fixe le cadre d'intervention de la collectivité dans un domaine qui relève de ses compétences, en précisant quels sont les problèmes et besoins constatés, et la manière dont la collectivité a choisi d'y répondre. **La politique publique donne le cap** de la collectivité et détaille les moyens qui sont mobilisés pour y parvenir. La gouvernance territoriale doit permettre de co-construire les constats, les problématiques, la vision, la stratégie et le plan d'action de la politique publique.

#### • Exemple TETRAA : co-construction d'une trajectoire ambitieuse pour le Pays Terres de Lorraine



Lors d'une mission d'accompagnement au suivi-évaluation réalisée dans le cadre du programme TETRAA, le Pays Terres de Lorraine a défini sa trajectoire à l'horizon 2030 et 2050. L'objectif de cet exercice de prospective était de **définir collectivement des ambitions partagées entre monde agricole, collectivités locales et société civile**. Cette vision à long terme permet d'anticiper les changements et de pouvoir s'y préparer afin de ne pas les subir.

La mission s'est déroulée sur 8 mois, en 4 ateliers qui ont mobilisé à chaque fois une soixantaine de personnes (élus des collectivités locales, agriculteurs du territoire, chambre d'agriculture, acteurs de la recherche et de la société civile).

Les ateliers étaient les suivants :

1. La restitution du diagnostic du système agricole et alimentaire du territoire,
2. La définition d'enjeux prioritaires partagés,
3. La définition des ambitions avec des objectifs quantitatifs et qualitatifs,
4. La restitution de la trajectoire et la définition d'un plan d'action.

La définition de la trajectoire s'est focalisée sur trois thématiques :

- Alimentation : qu'est ce que l'on doit manger en 2030/2050 ?
- Agriculture : quelles productions et pratiques agricoles ?
- Foncier et énergie : quelles occupations du sol et quelles productions énergétiques ?

Ces ateliers ont abouti à une trajectoire ambitieuse pour le territoire. Par exemple, les objectifs suivants ont été définis pour les trois thématiques :



**Alimentation** : redonner du pouvoir d'agir face à l'insécurité alimentaire via les groupements d'acheteurs, jardins, glanage en passant de 600 personnes impliquées en 2023 à 3000 personnes en 2030,



**Agriculture** : d'ici 2050 une multiplication par 5 des surfaces de légumineuses pour l'alimentation humaine,



**Foncier et énergie** : d'ici 2030 une baisse de 50% de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers par rapport à 2011.

## PRENDRE PART AUX PROJETS QUI DÉCOULENT DE CETTE POLITIQUE PUBLIQUE

Une fois la politique publique validée, des projets opérationnels peuvent être lancés (ex : installer des maraîchers bio sur du foncier public en aire d'alimentation de captage) et les outils spécifiques, concrets, se déployer (ex : accompagnement de la collectivité par le Groupement des Agriculteurs Biologiques sur un diagnostic agronomique, par Terre de Liens pour le recrutement du porteur de projet et par la Chambre d'Agriculture pour les aides à l'installation). Ces actions doivent permettre d'atteindre les objectifs opérationnels et stratégiques fixés par la politique publique. La gouvernance alimentaire territoriale doit permettre aux acteurs concernés de **travailler ensemble de manière complémentaire et synchronisée** pour déployer ces actions.

### • Exemple TETRAA : démarche GAIA du Pays Coeur d'Hérault

GAIA, le Groupe d'Appui à l'Installation Agricole, rassemble depuis l'automne 2022 les experts et accompagnateurs déjà présents sur le territoire, pour renforcer l'accompagnement à l'installation agricole. Co-pilotée jusqu'alors par l'association Terres vivantes et le Pays Cœur d'Hérault, cette cellule de travail s'est donnée pour premier objectif d'accompagner les communes du territoire dans le montage de leur projet agricole sur des parcelles communales en friche. Plusieurs actions ont été menées visant à sensibiliser et former les élus et les propriétaires fonciers, notamment sur les enjeux de la transmission agricole et sur les moyens d'identifier et mobiliser des friches :

- l'organisation d'un forum foncier avec Terre de liens,
- 2 diagnostics des friches et sensibilisation des propriétaires privés avec la SAFER Occitanie,
- la caractérisation des friches par des groupes de citoyens "Veilleurs de terre" avec Terre de liens,
- une étude sur la transmission agricole en Coeur d'Hérault avec l'INRAE.

Ce projet s'inscrit dans une démarche multi-partenariale qui implique des associations locales, les collectivités et des groupes de citoyens grâce à la démarche « Veilleurs de terre ».



Source : Pays Coeur d'Hérault

## VALORISER LES PROJETS DÉJÀ EXISTANTS

Sur tous les territoires il existe des projets qui s'inscrivent dans les dynamiques de transitions agroécologiques et alimentaires (ex : fermes en agroécologie, associations pour le maintien d'une agriculture paysanne, épicerie sociale et solidaire, etc.). La gouvernance alimentaire territoriale doit permettre de **reconnaître le travail de ces acteurs, de les mettre en lien, et d'inspirer les autres** parties prenantes du système alimentaire.



## LA GOUVERNANCE PARTAGÉE, UNE DÉMARCHE QUI PREND DU TEMPS

Cela peut sembler “aller de soi”, mais lors du déploiement d’actions en faveur de la transition agroécologique et alimentaire, les collectivités souhaitent souvent pouvoir obtenir rapidement des résultats, voire des impacts. Il est pourtant nécessaire **d’envisager ces démarches à moyen et long terme, et de se donner du temps avant de juger de l’efficacité de l’action publique en termes de coopération**. Aussi, au démarrage, susciter l’intérêt autour d’une rencontre permet à des acteurs de se retrouver dans un même espace et donc de se connaître, d’échanger sur des projets, et parfois de travailler sur un projet ensemble en mutualisant des moyens.

**Cela prend du temps, nécessite des moyens**, et n’est pas spectaculaire. Néanmoins, l’exemple de la Communauté de communes du Val de Drôme où, après plus de 30 ans de politique publique volontariste, les agriculteurs sollicitent spontanément la collectivité pour les aider à co-construire des solutions face à certaines problématiques de territoire, montre que cela fonctionne.

### • Exemple TETRAA : sollicitation de la Communauté de communes du Val de Drôme par un groupe d’agriculteurs sur la question de l’eau

*Suite à la sécheresse de 2022 durant laquelle les tuyaux d’irrigation du réseau Crest Sud ont été fermés plusieurs jours en août, un groupe d’agriculteurs s’est auto-organisé dans le but de trouver des solutions collectives pour l’avenir. C’est dans ce contexte que le projet “Transitions agricoles dans la gestion des ressources eau et sol en Val de Drôme” se formalise entre le groupe d’agriculteurs et la collectivité autour de 3 objectifs :*

- *Accompagner une dynamique de groupe en élargissant les approches et les participants,*
- *Tester 5 nouvelles solutions agronomiques, culturales et systémiques pour améliorer la structure des sols et l’efficacité de l’eau, avec au démarrage 8 exploitations du secteur,*
- *Valoriser les efforts et les résultats des agriculteurs du groupe vis-à-vis de de la transition agroécologique auprès de 5 cibles d’acteurs locaux (les agriculteurs non engagés, les autres secteurs irrigués, les acteurs de l’eau, les élus, les habitants).*

*Pendant 4 ans, le collectif, entouré de l’animatrice de la collectivité et des experts agronomiques, scientifiques et environnementaux, se réunit, participe à des formations, teste des pratiques, visite des initiatives extérieures, et ouvre ses portes aux agriculteurs voisins, aux habitants et aux acteurs du territoire afin de démontrer que d’autres modèles agricoles sont possibles pour le territoire.*



Crédit : Vallée de la Drôme

## 3

## COMMENT S'ORGANISE UNE GOUVERNANCE DE POLITIQUE PUBLIQUE OU DE PROJET DE TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE ET ALIMENTAIRE ?

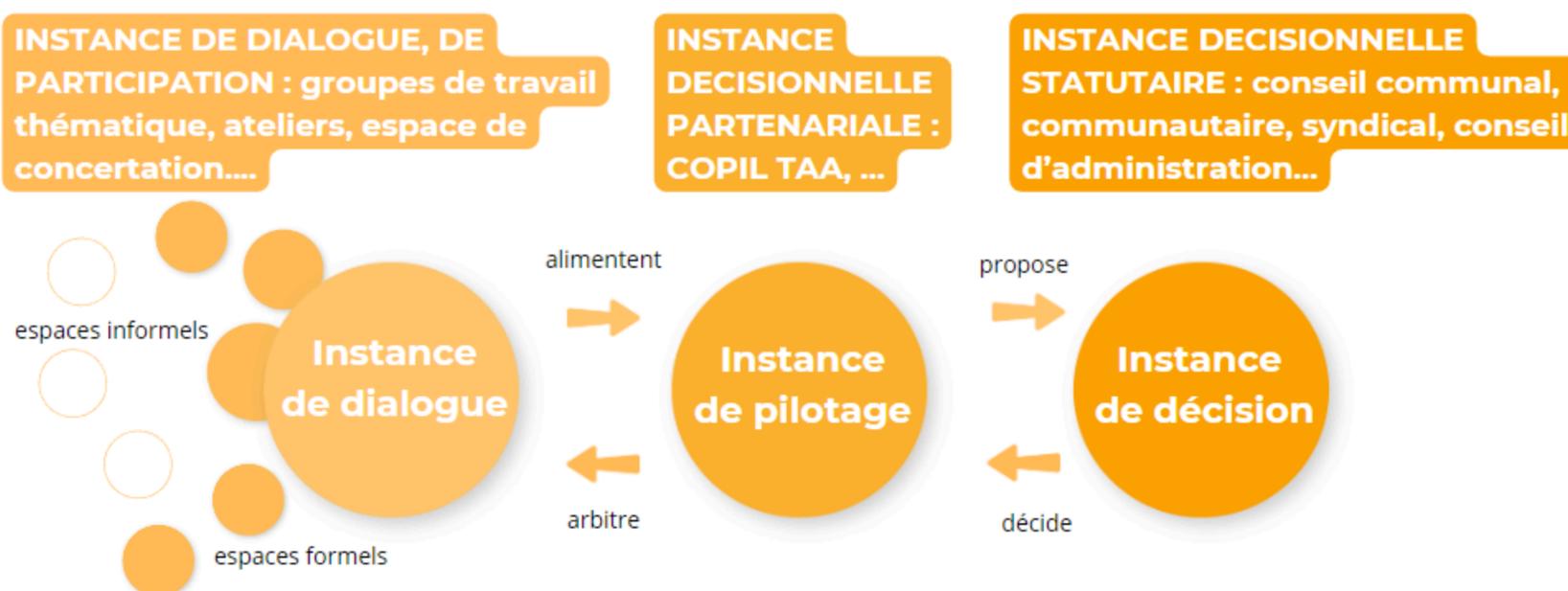
### 4 FICHES PRATIQUES

- 1 Comprendre les concepts clés et identifier les acteurs
- 2 L'intérêt d'une gouvernance partagée
- 3 Gouvernance alimentaire territoriale : les leviers des collectivités
- 4 Gouvernance alimentaire territoriale : les leviers des collectivités

## LES INSTANCES DE GOUVERNANCE

Dans le cas d'une politique publique, **les instances de gouvernance participatives doivent être solidement arrimées aux instances de décision des collectivités**. C'est bien les élus qui sont détenteurs d'un mandat électif, et ils sont donc les seuls en capacité d'engager des moyens et la responsabilité de la structure qu'ils représentent.

Or, pour que les "décisions" co-produites par les instances de gouvernance participatives soient portées fidèlement dans les instances de gouvernance de décision (légales/statutaires) des structures, les "passerelles" ou "courroies de transmissions" entre instances sont indispensables.



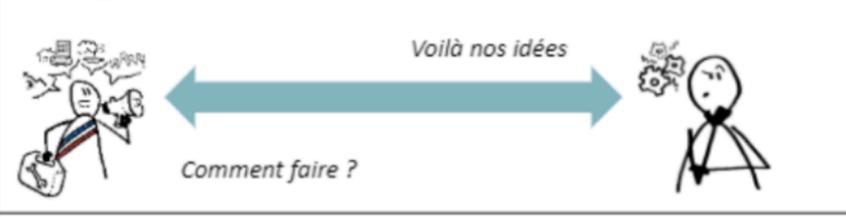
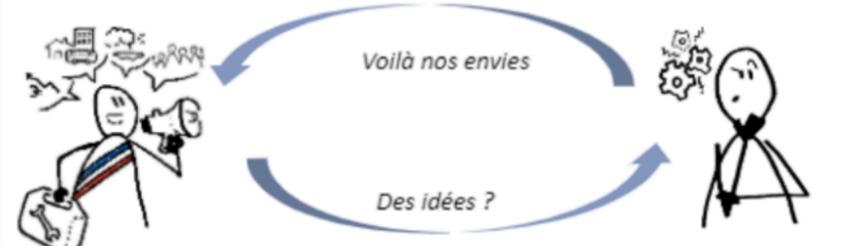
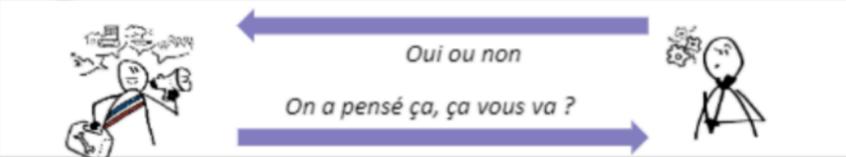
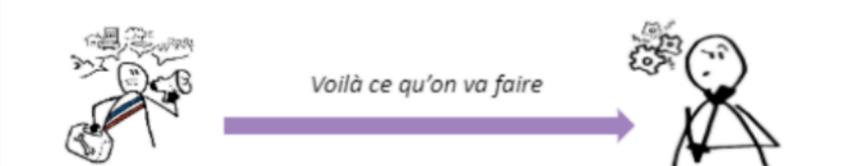
Source : ExtraCité

### COMMENT CONSTRUIRE DES INSTANCES PARTICIPATIVES ?

Sans qu'il n'existe de règles figées en la matière, il semble important de **définir un cadre et de s'assurer que la sollicitation de départ soit claire** et ne laisse pas d'ambiguïté sur le rôle proposé aux acteurs. Il est également **essentiel d'impliquer les élus**.

Par exemple, si la co-construction est portée techniquement et sans élu, mais qu'au moment des arbitrages, l'élu reprend complètement la main et arbitre en rupture avec ce qui est porté collectivement, il existe un risque très important de démobilitation des parties prenantes, dans la mesure où l'expression collective n'aura pas été entendue.

Une condition de réussite, directement liée au portage politique de la participation, est **l'affirmation des règles du jeu**. Sur l'échelle de la participation, il est possible d'aller de la consultation jusqu'à la co-décision, mais cela implique un investissement et des responsabilités différentes pour les parties prenantes qui sont présentées dans le schéma ci-dessous.

<b>Codécision</b>		Le décideur invite les partenaires et/ou bénéficiaires à partager le pouvoir de décision (peut être vrai dans le cadre d'un projet délégué mais relatif dans le cadre d'une politique publique arbitrée au sein des instances statutaires).
<b>Coproduction</b>		Le décideur invite les partenaires et/ou bénéficiaires à participer aux modalités d'élaboration / de mise en œuvre de la politique publique, mais reste maître à bord.
<b>Concertation</b>		Le décideur demande l'avis des partenaires et bénéficiaires de manière renforcée et via une plus grande association (marges de manœuvre pour déterminer les modalités de la politique publique), mais il n'y a pas de partage de pouvoir.
<b>Consultation</b>		Le décideur demande l'avis des partenaires et bénéficiaires sur des éléments prédéterminés.
<b>Information</b>		Pas de partage de pouvoir ni d'expertise, le décideur partage des informations de manière descendante aux bénéficiaires et partenaires.

Source : ExtraCité

• **Exemple TETRAA : le Conseil Local de l'Alimentation du Pays des Châteaux, une instance de dialogue au coeur de la gouvernance du PAT**

Le Pays des Châteaux, dans le cadre de son Projet Alimentaire Territorial a mis en place un Conseil Local de l'Alimentation. C'est une instance collective et participative, rassemblant une multitude d'acteurs locaux représentatifs du territoire et concernés directement ou indirectement par l'alimentation. Le CLA est composé de près de 170 représentants répartis en 9 collèges : élus locaux, filières agricoles, transformation, distribution consommation, tourisme, environnemental, social et santé, influenceurs.

Le CLA a pour finalité de construire une stratégie visant à la relocalisation de l'alimentation. Cette instance se veut être l'interface entre les décideurs locaux et les acteurs du terrain.

Le principal rôle du CLA est de faire rencontrer les acteurs qui n'ont pas pour habitude de travailler ensemble, pour construire un projet innovant et transversal autour de l'alimentation.

Le CLA a un rôle de médiateur, il ne porte aucun projet en son nom.



Source : Site internet du Pays des Châteaux

Les missions du CLA sont les suivantes :

- **Initiateur** au changement de modèle alimentaire.
- **Participatif** : Les membres du CLA participent activement dans la construction de la stratégie alimentaire territoriale.
- **Consultatif** : Le CLA donne un avis sur les projets présentés, afin d'affirmer ou non s'ils sont en cohérence avec les besoins du territoire et la philosophie du Projet Alimentaire Territorial.
- **Incitatif** : Le CLA ne possède pas de pouvoir de décision mais il peut inciter les élus à s'intéresser à certaines actions.
- **Impulsion** auprès des instances de décision, être force de proposition.
- **Informatif** : Le CLA facilite la transmission des informations sur le Projet Alimentaire Territorial auprès du grand public et des acteurs locaux.

## • Exemple TETRAA : lancement d'une démarche citoyenne à la Communauté de communes du Val de Drôme

La communauté de communes du Val de Drôme a sollicité l'association Aequitaz pour créer et animer un collectif de personnes volontaires, majoritairement en situation de précarité alimentaire, capable d'innover, de produire du savoir et de proposer des pistes pour un droit à l'alimentation pour tous. Ce collectif (une dizaine de personnes) se retrouve lors d'échéances régulières pour se réapproprier la notion de transition agro-alimentaire du territoire depuis des situations vécues, produire une analyse collective, inventer et mettre en œuvre de nouveaux récits de démocratie alimentaire.

Cette trajectoire collective est progressive (avec un temps conséquent de mobilisation et de recrutement) et pourrait donner lieu à plusieurs assemblées de l'alimentation, à des moments stratégiques identifiés.



1- un temps d'échange et de partage sur les parcours de vie des personnes,



2- un travail sur les paysages alimentaires (1) de la communauté de communes,



3- élaborer des propositions pour la création d'une éventuelle "assemblée" avec citoyens, techniciens et élus. L'objectif final du projet est de créer un mode de gouvernance participatif et avoir des représentants du collectif au Comité de pilotage du PAT.

Ce travail du collectif citoyen se fait en lien avec le service "Culture" de la collectivité. En effet, un projet est également mené pour explorer les rapports intimes des personnes à l'alimentation à travers des capsules sonores (enregistrements audio), pour en faire des objets artistiques (ex : marmite sonore).

## L'ENJEU DE LA RESPONSABILITÉ DES PARTIES PRENANTES

**Toute action**, qu'il s'agisse du déploiement d'une politique publique ou d'un projet, **implique une responsabilité** pour les parties prenantes. Les instances dédiées aux constats et au diagnostic peuvent aisément être ouvertes - y compris à des personnes participant de manière ponctuelle. Cependant, dans un contexte de ressources limitées (humaines, calendaires), il est souvent nécessaire de stabiliser un groupe plus restreint qui assistera de manière régulière aux instances de pilotage et partagera un même niveau de connaissance sur le projet.

Le périmètre de participation ainsi que le niveau de participation peuvent s'appuyer sur le principe suivant qui renvoie à la notion de responsabilité : les décisions peuvent être éclairées par des **instances très largement ouvertes**, mais doivent être co-produites par les **parties prenantes directement concernées**, avec un arbitrage final laissé aux **parties prenantes en responsabilité**.

**Les hybridations sont possibles.** Par exemple, certains outils comme les SCIC ont des statuts au service de projets partagés, donnant la possibilité aux collectivités et aux opérateurs privés de s'allier pour piloter ensemble un projet d'entreprise coopérative.

## • Exemple TETRAA : la SCIC Terres en Guil dans le Guillestrois-Queyras



Comme partout en France, les terres agricoles des Hautes-Alpes sont soumises à la pression de l'urbanisation, ce qui conduit à un renchérissement du foncier agricole. L'accession au foncier bâti et non bâti est un des freins principaux à l'installation en agriculture, en particulier pour les porteurs de projet "non-issus du milieu agricole".

Face à ce constat, la SCIC Terres en Guil s'est créée en 2023 pour soutenir l'installation de porteurs de projets. Cette société coopérative foncière a pour objectif d'acheter du foncier bâti et non bâti pour y installer des agriculteurs et agricultrices en agroécologie. Elle assure le respect de la biodiversité sauvage et cultivée via l'instauration de baux adaptés.

Pour en savoir plus [ici](#).

Source : Terres en Guil



**4 FICHES PRATIQUES**

- 1 Comprendre les concepts clés et identifier les acteurs
- 2 L'intérêt d'une gouvernance partagée
- 3 Comment s'organise une gouvernance de politique publique ou de projet de transition agroécologique et alimentaire ?

Comment faire participer les acteurs du système alimentaire, y compris les citoyens, en nombre et en diversité, aux projets de transitions agricoles et alimentaires impulsés par les collectivités locales ?

## SENSIBILISER LES ÉLUS

La **volonté des élus est nécessaire** pour instaurer une gouvernance partagée au sein d'une collectivité. Il est important de porter, en tant qu'élus, **une vision, un cap** pour la dynamique d'un territoire. Les enjeux agricoles et alimentaires sont complexes et multi-dimensionnels. Il est donc nécessaire de former les élus du territoire.

### • Exemple TETRAA : organisation d'un cycle de formation pour élus au Pays des Châteaux

Le programme "Comprendre pour agir aujourd'hui" a été mis en place pour les élus du territoire dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial du Pays des Châteaux afin de faciliter l'appropriation du projet et de comprendre les actions mises en œuvre.

Pour commencer ce programme, des élus ont pu réaliser la fresque Agri'Alim afin de comprendre et d'échanger autour du système agricole et alimentaire actuel et de son évolution au cours du temps. Une animation qui s'est clôturée par un échange autour des actions actuelles du PAT et celles à développer pour favoriser la transition agroécologique du territoire. Deux autres ateliers sont prévus sur d'autres sujets du PAT : la prise en compte de la ressource en eau dans le PAT et la justice alimentaire.

## IDENTIFIER LES ACTEURS ET COMPRENDRE LEURS INTÉRÊTS

Il s'agit de développer une culture "du sourcing" à l'intérieur de la collectivité et d'identifier (dans chaque typologie d'acteur) :



**QUI SONT LES ACTEURS ?**



**LEURS RÉALITÉS : CONTRAINTES ET BESOINS**



**LEURS ACTIVITÉS ET PERSPECTIVES**



**UN INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ POUR CHAQUE ACTEUR**

En creux, l'enjeu est de formaliser un réseau, mais aussi d'être en capacité d'identifier les signaux faibles favorables aux transitions agricoles et alimentaire sur le territoire.

### 3 ÉTAPES :

#### 1 LES REPÉRER

Quelques exemples :

- faire un tour des services de la collectivité (développement économique, tourisme, social...) pour recenser les acteurs déjà connus
- s'appuyer sur les autres collectivités qui composent le bassin de vie, ou sur des cartographies déjà existantes grâce à des outils comme Carteco, Soliguide ou encore l'ObSat.

#### 2 ÉTABLIR UN PREMIER CONTACT ET ÊTRE IDENTIFIÉ

Quelques exemples :

- Organiser des rendez-vous bilatéraux pour faire connaissance. Privilégier des échanges physiques (se rendre dans les structures), plutôt que des échanges par mail, visio ou téléphoniques
- S'appuyer sur des "alliés", c'est-à-dire acteurs intermédiaires avec qui un lien est déjà établi pour faciliter le premier contact
- Être transparent sur les moyens de la collectivité et ce qu'elle peut apporter à ces acteurs pour éviter de générer de la frustration et de la déception.

#### 3 COMPRENDRE LES ARTICULATIONS ENTRE LES ACTEURS

Par exemple en représentant ces acteurs de manière dynamique grâce à un tableau excel ou à une carte mentale type [framindmap](#).

## ORGANISER LA COOPÉRATION

Un premier enjeu est de **créer du lien entre tous ces acteurs**.

D'abord des temps entre "pairs" (même catégorie socioprofessionnelle par exemple), puis des temps mixtes.

La collectivité se positionne ici comme **facilitatrice** et organise la porosité. Elle représente un chaînon manquant entre ces différentes familles d'acteurs.

Ce travail d'interconnaissance, de croisements et maillage ne se décrète pas, il nécessite un lent travail de tissage de ce système relationnel.

La collectivité assume une posture d'**ensemblier** et d'**interprète**.

Quelques leviers identifiés :

ASSUMER ET REVENDIQUER CE RÔLE DE COORDINATION ET DE FACILITATION

UNE MISE EN RELATION DES ACTEURS SELON LES OPPORTUNITÉS

DES TEMPS DE RENCONTRES INFORMELS

UNE MISE EN LUMIÈRE DES ACTEURS ET DE LEURS ACTIVITÉS

UN TRAVAIL DE PÉDAGOGIE SUR LES CONTRAINTES RESPECTIVES DES ACTEURS

DES TIERS-LIEUX AUTOUR DE L'ALIMENTATION

DES INDIVIDUS "TRAIT-D'UNION" ENTRE LES FAMILLES D'ACTEURS

Les tiers-lieux peuvent permettre de rendre visible et tangible la politique alimentaire d'un territoire. Ils permettent également de créer des lieux de rencontre pour les citoyens, mais aussi de pouvoir héberger des structures associatives, des ateliers de cuisine, des jardins partagés...

### • Exemple TETRAA : Douaisis Agglo

L'agglomération a organisé des "apéros en bout de champs" chez des agriculteurs, pour échanger dans un cadre informel.

L'Agglo organise également chaque année la semaine de l'alimentation durable avec des fermes ouvertes, des marchés à la ferme, déplacements à vélo, soirées théâtre d'improvisation, restaurants avec menus spéciaux...



Crédit : Douaisis Agglo

### • Exemple TETRAA : Grande-Synthe

La ville de Grande-Synthe a pour projet de créer un tiers-lieu nourricier : la Maison de l'Alimentation Durable et de l'Écologie Populaire (MADE). Une ancienne ferme a été achetée par la Ville en 2021 mais le site nécessite d'importants travaux de mise aux normes et d'aménagements. Les habitants ont été associés très tôt au projet et à la définition des fonctions de ce dernier.

Cependant, la phase de travaux est longue et la ville souhaite maintenir la mobilisation et préparer l'occupation de ce lieu. La Ville a donc décidé de préfigurer les usages du futur lieu, en utilisant l'ancien local de l'association Troc & Co pour créer "L'avant-MADE". Ce local a été équipé d'une cuisine professionnelle pour pouvoir organiser des ateliers de cuisine participatifs, et un restaurant solidaire pour créer un lieu de restauration convivial où chaque convive participe à l'élaboration du repas et où le prix du repas sera libre et conscient.

Le local accueillera aussi une épicerie solidaire et citoyenne pour rendre accessible à tous les habitants et sans stigmatisation, une alimentation digne, choisie et de qualité, permettre aux habitants de développer leur pouvoir d'agir et rendre disponible les produits locaux, bio et de qualité en faisant le lien avec les producteurs.

D'autres activités sont envisagées pour la MADE comme un espace pédagogique, un foyer de convivialité (bibliothèque, lieu de conférences, café associatif, lieu de permanences pour des associations et guichet pour connaître les aides et dispositifs disponibles en matière de transition), un atelier de boulangerie, un atelier de transformation.



Crédit : Ville de Grande-Synthe

Retrouvez plus de détails, les freins et leviers pour mobiliser et impliquer différents acteurs (producteurs, transformateurs & distributeurs, citoyens), ainsi que des pistes pour piloter efficacement son projet de transition agroécologique et alimentaire dans le [livre blanc "Gouvernance et démocratie alimentaire"](#).





## RESSOURCES



### Guides et études

#### DÉMOCRATIE ALIMENTAIRE

- **Terres en villes, 2024. Démocratie alimentaire : une notion, plusieurs pratiques.** <https://terresenvilles.org/democratie-alimentaire/>
- **Resolis, 2022. La démocratie alimentaire en actions, catalogue d'initiatives locales** <https://resolis.org/journal/la-democratie-alimentaire-en-actions/967e6430-6177-4572-921a-4e5336a69d35>
- **Territoires à VivreS : les ressources sur la démocratie alimentaire.** <https://www.territoires-a-vivres.xyz/?Ressources>

#### GOVERNANCE ET MOBILISATION

- **La fabrique des transitions, 2022. Les 4 Fantastiques des territoires en transition. Quelles postures et quels enjeux pour gagner en (super)puissance d'agir dans les territoires ?** [https://www.fabriquedestransitions.net/bdf\\_initiative-21\\_fr.html](https://www.fabriquedestransitions.net/bdf_initiative-21_fr.html)
- **La fabrique des transitions, 2022. Les 4 fondamentaux de la conduite de changement systémique,** [https://www.fabriquedestransitions.net/bdf\\_initiative-20\\_fr.html](https://www.fabriquedestransitions.net/bdf_initiative-20_fr.html)
- **CERDD, "Systèmes alimentaires et coopérations entre acteurs du territoire. Revisitez vos pratiques pour ouvrir de nouvelles opportunités", 2015,** <https://www.cerdd.org/Parcours-thematiques/Alimentation-durable/Ressources-Alimentation-Durable/Publication-Systeme-Alimentaire-et-Cooperations-entre-acteurs-du-territoire>
- **Institut de recherche et de débat sur la gouvernance (IRG), "Rapport sur les principaux enjeux de la gouvernance alimentaire territoriale", 2017,** [https://issuu.com/iufn2019/docs/rapport\\_irg\\_gouv\\_alimentaire\\_final](https://issuu.com/iufn2019/docs/rapport_irg_gouv_alimentaire_final)
- **Pays et Quartiers de Nouvelle Aquitaine, "Mobiliser les élus sur l'agriculture et l'alimentation à travers une démarche territoriale", 2021,** <https://ressources.terredeliens.org/les-ressources/mobiliser-les-elus-sur-l-agriculture-et-l-alimentation-a-travers-une-demarche-territoriale>
- **Comité 21, GUIDE MÉTHODOLOGIQUE POUR UN DIALOGUE CONSTRUCTIF AVEC LES PARTIES PRENANTES, 2015,** [http://www.comite21.org/docs/dialogue-pp/guide-methodologique-pour-un-dialogue-constructif-avec-les-parties-prenantes-\(1\).pdf](http://www.comite21.org/docs/dialogue-pp/guide-methodologique-pour-un-dialogue-constructif-avec-les-parties-prenantes-(1).pdf)
- **Labo de l'ESS, "Dynamiques collectives de transitions dans les territoires", 2021,** <https://www.pat-cvl.fr/wp-content/uploads/2021/03/labo-ess-dynamiques-collectives.pdf>
- **AVISE, Projets Alimentaires Territoriaux et ESS, 2020,** [https://www.avise.org/sites/default/files/atoms/files/20200617/avise\\_202006\\_scpo\\_outilscontractualisationruraux\\_pat\\_v1.0.pdf](https://www.avise.org/sites/default/files/atoms/files/20200617/avise_202006_scpo_outilscontractualisationruraux_pat_v1.0.pdf)



### Articles scientifiques

- **Marie Houdart, Pierre-Mathieu Le Bel et Sylvie Lardon, "Repenser l'analyse de la participation dans les dispositifs publics de développement territorial. Illustration tirée de l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial", 2020,** [https://www.researchgate.net/publication/349988680\\_Repenser\\_l'analyse\\_de\\_la\\_participation\\_dans\\_les\\_dispositifs\\_publics\\_de\\_developpement\\_territorial\\_Illustration\\_tiree\\_de\\_l'elaboration\\_d'un\\_Projet\\_Alimentaire\\_Territorial](https://www.researchgate.net/publication/349988680_Repenser_l'analyse_de_la_participation_dans_les_dispositifs_publics_de_developpement_territorial_Illustration_tiree_de_l'elaboration_d'un_Projet_Alimentaire_Territorial)
- **José Serrano, Céline Tanguay et Jean-Louis Yengué, "Le rôle des collectivités locales dans la gouvernance alimentaire : le cas du projet alimentaire territorial de Tours-Métropole-Val-de-Loire", Économie rurale [En ligne], 375 | janvier-mars, mis en ligne le 02 janvier 2023,** <http://journals.openedition.org/economierurale/8563>
- **Camille Billion, « La gouvernance alimentaire territoriale au prisme de l'analyse de trois démarches en France », Géocarrefour [En ligne], 91/4 | 2017, mis en ligne le 18 septembre 2017,** <http://journals.openedition.org/geocarrefour/10288>
- **Isabelle Duvernoy, Amélie Gonçalves, Françoise Jarrige, Laura Michel, Claire Néel, et al., Synthèse du projet Gouvernances Alimentaires Territorialisées en Occitanie, 2023,** <https://hal.inrae.fr/hal-03980624/document>
- **Yuna Chiffoleau, Dominique Paturel, E. Biénabe, S. Millet-Amrani, G. Akermann (UMR Innovation, Inra), « La construction sociale de la démocratie alimentaire : quels enjeux pour la recherche ? », in GIS Démocratie et Participation, Actes du Colloque "Les expérimentations démocratiques aujourd'hui. Convergences, fragmentations, portées politiques", 2017,** [https://www.participation-et-democratie.fr/system/files/2017\\_2d\\_chiffoleau\\_paturel.pdf](https://www.participation-et-democratie.fr/system/files/2017_2d_chiffoleau_paturel.pdf)
- **Yuna Chiffoleau, Gregori Akermann, Julie Baron, "Devenir acteur de la gouvernance alimentaire sur son territoire", 2018,** <http://www.figeacteurs.fr/wp-content/uploads/2019/05/LIVRABLE-Gouvernance-INRA.pdf>



### Ressources en ligne

- **Les échelles de la participation :** <https://infogram.com/les-echelles-de-la-participation-1gew2v80ln1mni>
- **Toile alimentaire, pour mieux apprendre les acteurs du système alimentaire de son territoire :** [https://draaf.normandie.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Toile\\_alimentaire\\_-\\_AURH\\_cle8bebec.pdf](https://draaf.normandie.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Toile_alimentaire_-_AURH_cle8bebec.pdf)

[Retrouvez toutes les ressources du programme TETRAA](#)